



STOP GAZETTE

N° 21 du 10 septembre 2022

L'édito

Des nouvelles du PLU : Suite à la loi Climat et Résilience de 2021, nous avons entamé un gros travail sur notre PLU pour l'adapter aux nouvelles exigences de cette loi nous amenant vers la zéro artificialisation des sols. La prochaine étape sera l'adoption du PADD au prochain Conseil Municipal. Il en découlera une mise à jour du zonage et du règlement qui seront arrêtés d'ici la fin d'année.

Nicolas Habare
Votre maire

Les Journées du Patrimoine

17 et 18 septembre

Visitez notre Mausolée :

Chaque demi-heure

10h à 12h / 14h à 18h

le samedi et le dimanche



Le comité « Espaces verts, cadre de vie environnement » organise une nouvelle journée citoyenne de nettoyage dans et autour de la commune, le long des routes.

Samedi 24 septembre 2022 de 9h30 à 12h00

RDV devant la mairie de Bourgogne

Tout le monde est invité à participer à cette journée d'action, les grands comme les petits, toutes les mains seront les bienvenues. Il vous suffit de venir munis d'un gilet jaune, de gants et d'une pince à déchets si vous en possédez une. Le comité s'occupe du reste (sacs, poubelles, camions ...)

À l'issue du ramassage, nous partagerons le verre de l'amitié.

Inscriptions bourgognefresne.espacesverts@gmail.com

Merci par avance pour votre mobilisation

Du côté de la médiathèque

Ballades marnaises
en chemin vers les bibliothèques

Barcella se LIVRE.
PAPILLONS

Bourgogne-Fresne
Salle la Buissonnière - Mairie
Mercredi 5 octobre, à 19h
03 26 97 69 28 / biblibourgogne51@orange.fr

Entrée gratuite sur réservation

TOUT PUBLIC dès 6 ans

La prochaine programmation d'été est disponible

Logo: taine

Trois évènements à retenir :

Jusqu'au 24 septembre, venez découvrir l'exposition photos « tour de France 2019 » par Madame Duhoux.

Le 5 octobre, Barcella se livre. À la salle de la Buissonnière à 19h.

Entrée gratuite sur réservation au 03 26 97 69 28 ou par mail à biblibourgogne51@orange.fr

Le 11 octobre : Bric à couac , éveil musical pour les tout-petits.

Pour suivre toute l'actualité de votre médiathèque : <https://bit.ly/3x6ISPt>

✓ **Fans de crochet ? de couture ? de tricot ? de loisirs créatifs ?**

Cet événement est fait pour vous !

Le Comité des Fêtes de Bourgogne-Fresne organise ses premières puces de couturières et loisirs créatifs le samedi 8 octobre de 9h00 à 17h00 à la salle de la Buissonnière.

Un rémouleur sera présent pour affûter vos ciseaux, couteaux...

Vous souhaitez exposer ? Inscription par mail cdfbourgognefresne@gmail.com ou par téléphone au 06.33.07.68.85 ou au 06.16.87.51.46. Attention, places limitées.

✓ **La fanfare toujours présente !**

Encore un beau moment de partage et de convivialité pour les résidents de notre maison de retraite qui ont assisté en juin dernier, à un concert donné à l'occasion de la fête de la musique.



✓ **Don du sang**

La prochaine collecte se tiendra à la salle de la Buissonnière à Bourgogne le 10 octobre prochain de 15h à 19h.

✓ **Portes ouvertes à la Mission Locale**

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'une alternance ... ce RDV vous permettra de découvrir des formations, de rencontrer des professionnels, de participer à des animations ... Vendredi 23 septembre de 9h à 17h, impasse du Château à Bazancourt.

✓ **Point voirie**

Le carrefour de Loivre est terminé. Celui de St Etienne le sera fin septembre car des travaux sont en cours (raccordement d'Auménancourt au château d'eau de Bourgogne)

Suite à la mise en demeure de la préfecture de retirer les panneaux « cédez le passage » à l'entrée de Bourgogne, la mise en place des priorités à droite est donc effective sur l'ensemble de la rue de la Libération et de ses intersections.

Nous resterons attentifs aux comportements des usagers sur le respect du code de la route et nous continuerons les travaux nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière dans notre commune.

✓ **Quatre distributeurs Canisacs sont en place**

Au croisement du boulevard Manichon et de la rue du Faubourg de Reims.

Face à la stèle des aviateurs sur la sortie de Bourgogne.

Au croisement de la route de Loivre et du boulevard Manichon.

Le dernier, à proximité du boulodrome.

Rappel : Les propriétaires canins sont amendables s'ils ne ramassent pas les déjections de leurs chiens dans l'agglomération du village.



info en bref

✓ Vente de biens communaux

Les dépôts d'offres doivent être déposés en mairie par mail (mairie@bourgogne-fresne.fr) ou par courrier **jusqu'au 26 septembre 2022**.

Visite possible sur place sans rendez-vous le samedi 10 septembre de 10h à 11h ou le jeudi 15 septembre de 18h à 19h au 51 rue de la Libération à Bourgogne.

BIENS COMMUNAUX	PRIX MINI – PRIX MAXI
Etagère bois (manque une roulette)	15€ - 50€
Présentoir métallique	40€ - 75€
Balance DIGI	30€ - 100€
Trancheuse jambon	40€ - 300€
Rayonnage métallique 32ml	150€ - 1000€
Vitrine basse réfrigérée	400€ - 1500€
Vitrine à glace	400€ - 1500€
Four à pain	1000€ - 4500€
2 congélateurs dont 1 HS	100€ - 500€
Four à pain	1000€ - 4500€
Rôtissoire	800€ - 3000€

✓ La mairie prend soin de vos données personnelles !

L'évolution rapide des technologies numériques et de l'usage d'Internet dans notre quotidien peuvent exposer à des transmissions inappropriées de nos données à caractère personnel (adresses e-mail, numéros de téléphone, ...). L'ampleur de la collecte et le partage de ces informations personnelles ont d'ailleurs particulièrement augmenté ces dernières années. Les collectivités territoriales collectent et traitent elles-mêmes de nombreuses données personnelles dans le cadre de leur mission d'intérêt général. C'est pourquoi la commune de Bourgogne-Fresne s'attache à l'application rigoureuse du « Règlement général sur la protection des données personnelles » (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, en vue de permettre à chaque personne d'avoir le contrôle des informations la concernant, elle et sa famille, qu'elle confie à la mairie.

En ce sens, et pour maintenir le lien de confiance indispensable entre la collectivité et ses administrés, la collectivité souhaite garantir du haut niveau de sécurité et de protection pour vos données, et les mettre à l'abri de toute fuite accidentelle ou de toute intrusion malveillante. Par ailleurs, des formulaires de consentement sont à votre disposition à l'accueil de la mairie pour vous aider à exercer vos droits « informatiques et libertés » avec la meilleure visibilité (le site de la CNIL apporte également de nombreuses explications sur vos droits : www.cnil.fr).

✓ **Nouveaux horaires de la mairie**

Lundi : 14h00-17h00 à Bourgogne

Mardi : 16h00 -18h00 à Bourgogne

Mercredi : sur RDV à Bourgogne

Jeudi : sur RDV à Fresne

Vendredi : l'après-midi sur RDV à Bourgogne

Samedi : 9h00-12h00 à Bourgogne

✓ **Rappel des restrictions des usages de l'eau**

Notre commune fait partie du bassin Craie de Champagne Nord qui est toujours en alerte (Arrêté préfectoral du 22 août 2022). Il est interdit :

- D'arroser les pelouses, massifs fleuris et jardins potagers entre 11h et 18h.
- De remplir ou de vidanger votre piscine, sauf une remise à niveau ou en cas de premier remplissage (si le chantier de construction avait débuté avant les premières restrictions).
- De laver son véhicule à domicile. Uniquement possible avec du matériel à haute pression et un système de recyclage de l'eau chez les professionnels.
- De nettoyer des façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées, sauf si l'opération est réalisée par une collectivité ou une entreprise de nettoyage.
- De remplir ou de vidanger des plans d'eau, sauf autorisation du service de police de l'eau.

✓ **Assainissement collectif**

La communauté urbaine du Grand Reims souhaite rappeler aux propriétaires de la commune que la fin du délai de deux ans pour réaliser les travaux de mise en conformité à l'assainissement collectif (article L.1331-1 du Code de la Santé Publique) est proche.

En effet, les travaux diligentés par le propriétaire (articles L.1331-4 et 5 du Code de la Santé Publique) et le contrôle obligatoire de conformité pris en charge par la collectivité doivent être réalisés avant le 15 octobre prochain.

Pour toute question ou prise de rendez-vous, le bureau d'études AMODIAG Environnement, mandaté pour la réalisation des contrôles de conformité, est joignable au 03.26.49.15.77

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / mairie@bourgogne-fresne.fr

 Mairie.Bourgogne.Fresne

 Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr

Bulletin mensuel d'informations
Editeur : Mairie de Bourgogne Fresne
Directeur de la publication : Nicolas Habare
Tirage par nos soins : 690 exemplaires
Numéro ISSN en cours